



*Communiqué*

Le Bureau syndical du Syndicat général du Livre et de la Communication écrite s'est réuni ce lundi matin.

Il prend acte de la décision du tribunal de commerce de reporter au jeudi 12 octobre sa décision sur MÉDITERRANÉE OFFSET PRESSE (MOP) – ceci évitant temporairement l'annonce d'une liquidation de l'entreprise – et de mettre en place une médiation préfectorale pour trouver une issue au conflit qui oppose les salariés à Riccobono.

Cette opportunité doit être saisie pour assurer la pérennité de l'entreprise. Le délai octroyé est l'occasion pour les parties de négocier afin de trouver les meilleures solutions tant pour les salariés de MOP que pour l'ensemble de notre profession.

Le SGLCE veillera aux intérêts de ses mandants quant aux éventuelles conséquences des choix retenus.

*Paris, le 9 octobre 2017*